Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20231114-23-213-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Vienne Condrieu Agglomération

DÉLIBERATION 23-213

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 novembre 2023

Date de la convocation : **7 novembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX,. M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Charles TODARO.

Ont donné pouvoir : Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Alain ORENGIA à M. Denis PEILLOT, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Jean TISSOT représenté par Hélène PERDRIELLE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN** : Convention de réserve foncière entre l'EPORA, la Commune de Chuzelles et Vienne Condrieu Agglomération - Centre Village (B135)

Rapporteur : Luc THOMAS

NOTE DE SYNTHÈSE

Une convention de veille foncière et stratégie foncière a été signée le 23 juin 2022 entre l'EPORA, la commune de Chuzelles et l'Agglomération.

Un tènement situé en centre village d'une superficie d'environ 9 800 m² et composé des parcelles cadastrées A 2013 – A 2724 - A3293 - A 504 a été identifié comme stratégique afin de maitriser le développement du centre-bourg. L'assiette foncière comporte deux maisons individuelles et des terrains nus.

L'intervention de l'EPORA est sollicitée afin d'assurer le portage foncier de ce tènement en vue de la définition d'un projet immobilier.

Ainsi, il est proposé de signer une convention de réserve foncière dont le prix de revient prévisionnel du projet foncier est évalué à 2 000 000 € HT et la durée est fixée à 10 ans.

Il est précisé que l'Agglomération n'intervient pas financièrement dans cette opération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°22-84 du 10 mai 2022 approuvant la signature de la convention de veille foncière et stratégie foncière (B103) entre l'EPORA, la commune de Chuzelles et Vienne Condrieu Agglomération,

VU la convention de veille et stratégie foncière B103 signée le 23 juin 2022,

VU la délibération de la commune de Chuzelles du 2 octobre 2023,

VU le Conseil d'Administration de l'EPORA du 13 octobre 2023,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la signature de la convention de réserve foncière entre l'EPORA, la commune de Chuzelles et Vienne Condrieu Agglomération- (B135).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 20/11/2023

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services
Virginie PAQUIEN

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat